

Publié le 10 juillet 2014.  
Dernière modification : 5 avril 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS INDOCHINOIS (SGHI) (1923-1930)



[Coll. Peter Seidel](#)

SOCIÉTÉ DES  
GRANDS HÔTELS INDOCHINOIS

TIMBRE ABONNEMENT TITRES  
INDOCHINE

Société anonyme  
Capital : 600.000 piastres  
divisé en 12.000 actions de 50 piastres

Statuts établis suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon

ACTION DE 50 PIASTRES AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Joseph de la Pommeraye<sup>1</sup>  
Par délégation du conseil d'administration : Sicé (?)  
Saïgon — Impr. Portail

---



Archives Bertrand Poirot  
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR  
donnant droit à 1/1.500<sup>e</sup> de la portion des bénéfices attribuée à l'ensemble de ces  
parts, par les articles 47 et 50 des statuts

---

Ange FRASSETO, administrateur-délégué  
(Ajaccio, 1880-Marseille, 1944)

Propriétaire, avec Sicé, de l'[Hôtel Continental](#) à Saïgon. Voir encadré :

Hôtels et Tourisme  
L'Hôtel Métropole et ses succursales  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mai 1923)

---

<sup>1</sup> La Pommeraye (Joseph Guyot de)(1877-1958) : patron d'[Indochine films et cinémas](#). Voir encadré.

Le journal « L'Opinion », de Saïgon, en son numéro du 28 avril dernier, semble attribuer à une certaine « Société des hôtels » qu'il ne définit pas autrement, l'exécution d'un plan d'aménagement de nos hôtels indochinois qu'elle doit poursuivre en trois stades en plein accord avec la direction des Services économiques.

« Le premier stade, dit l'*Opinion*, est aujourd'hui atteint ; suivant les desiderata de la Société des hôtels et conformément au programme d'action, le Continental à Saïgon et le Métropole à Hanoï ont subi l'un et l'autre d'heureuses transformations ».

Après quoi l'*Opinion*, décrivant tout le luxe du Continental, n'hésite pas à affirmer qu'il serait difficile de découvrir son égal dans tout l'Extrême-Orient ; une telle affirmation nous prouve que notre confrère ignore tout des grandes villes de l'Extrême-Orient et n'a jamais visité ces hôtels de tout premier ordre, malgré que non qualifiés de « Palaces », qui ont noms : Hongkong Hôtel, Peninsular Hôtel et Repulse Bay Hôtel de Hongkong ; Carlton Hôtel et Astor House de Shanghai ; Grand Hôtel de Pékin ; Impérial Hôtel de Tokyo ; Manila Hôtel de Manille ; etc. ; auprès desquels nos hôtels indochinois (y compris les palaces et les bungalows des Services économiques) font presque figure d'auberges.

Ce disant, l'*Opinion* prouve également qu'il ne connaît pas l'Hôtel Métropole de Hanoï [...] L'*Opinion* termine son article en disant que le troisième stade envisagé par la Société des hôtels doit être la construction d'un palace à Saïgon, ce qui équivaut en somme à reconnaître qu'en dépit de ce qui a été dit au début de l'article, Saïgon ne possède pas encore le modèle des hôtels extrême-orientaux.

Il est donc aisé de comprendre que l'article de l'*Opinion* n'est qu'un ballon d'essai au sujet de la très importante subvention dont certains intéressés voudraient voir doter leur projet ; nous estimons pour notre part qu'une telle subvention ne se justifie nullement ; l'exemple de *Métropole*, dans des conditions bien moins favorables qu'à Saïgon, est là pour le prouver ; l'octroi d'une telle subvention serait en outre d'une injustice criante à l'égard de celui qui, sans subsides ni aide administrative, n'hésita pas à créer Métropole il y a vingt-trois ans et n'hésite pas à le reconstruire entièrement aujourd'hui.

Il est en tous cas interdit à la soi-disant Société des hôtels, sans doute plus riche d'idées que de capitaux, de prétendre avoir aucune part dans cette transformation de Métropole, non plus d'ailleurs que dans la bonne influence que celui-ci eut dans la bonne tenue des autres hôtels de Hanoï, tous bien au-dessus des hôtels de Saïgon.

---

Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine  
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1923)

L'assemblée générale de la Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine s'est réunie récemment dans le local du Syndicat d'Initiative de l'Indochine, sur convocation de son président, M. Lasseigne, pour examiner sa situation actuelle, et compléter son comité.

Du compte rendu du président et des explications complémentaires de M. Frassetto, il résulte que l'œuvre entreprise par la Société est retardée, enrayée, par la nécessité, pour les sociétés en cause, d'attendre les ratifications de services administratifs consultés sur leurs plans.

L'assemblée décide de faire une pressante démarche auprès du gouvernement général et des services compétents pour obtenir la remise en marche des créations projetées.

M. Le Roy d'Étiolles <sup>2</sup>, décédé, est remplacé au sein du comité par M. de la Pommeraye, qui est élu président ; M. Saint-Marty, absent de la colonie, est remplacé par M. Blaquière <sup>3</sup>, comme secrétaire du comité

En cours de séance, l'assemblée a formulé son avis sur la construction d'un palace à Xiem Réap [Siemréap\*]. Cet avis, conforme au sentiment du syndicat d'initiative, se résume ainsi : « Le bungalow actuel d'Angkor peut être conservé et indéfiniment agrandi ; tout autre hôtel doit être édifié à proximité des ruines, mais doit être construit en surface, et non en hauteur, et rester caché par la forêt. »

En fin de séance, après avoir examiné la question des hôtels de Phanthiet et de Djiring, l'assemblée décide d'aider de toutes ses forces M. Frasseto dans ses efforts pour créer un hôtel à Phanthiet. Elle décide, en outre, le principe de l'édification et de l'organisation d'un bungalow à Djiring par les moyens propres de la société et donne au comité tous pouvoirs pour la réalisation pratique de ce vote de principe au cas où ils n'auraient pas été prévus par les statuts.

---

Cochinchine  
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1923)

On annonce la création d'une Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine. Elle est entrée en rapports avec la direction des Services économiques et a décidé d'améliorer immédiatement certains hôtels, de construire un palace à Phnom-penh, un bungalow à Siemréap, et un grand palace à Saïgon. L'exécution de ce programme demandera cinq ou six ans.

---

Les Grands Hôtels indochinois  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 juillet 1923)

Depuis quelques temps, grâce à l'activité de MM. de la Pommeraye <sup>4</sup>, Mathieu<sup>5</sup>, Lancelin <sup>6</sup>, Darles <sup>7</sup>, Frasseto [Hôtel Continental] et Blaquière, la construction de grands hôtels en Indochine a été reprise.

Le Comité de la Société d'études, ne voulant pas renoncer à tous pourparlers avec l'Administration, ce comité accepte le terrain offert à Pnom-Penh, le Gouverneur général promettant de faire exécuter les remblais à mesure de l'exécution des travaux.

Le gouverneur général a insisté pour que la Société d'études soit transformée en société anonyme afin que l'on puisse traiter avec elle avant la fin du mois de juin.

---

<sup>2</sup> Pierre-Henri Le Roy d'Étiolles : ancien capitaine d'artillerie au Tonkin et colon à Hung-hoa, puis, à Saïgon, agent général de Nestlé pour l'Indochine, administrateur délégué de la Mutuelle d'Extrême-Orient, administrateur des Plantations d'hévéas de Binh-truoc. Conseiller municipal de Saïgon, président du Syndicat d'initiative de l'Indochine, président du comité de défense sud-indochinois des déposants à la Banque industrielle de Chine.

<sup>3</sup> Henri Gustave Blaquière : ancien professeur, ancien rédacteur en chef du *Courrier saïgonnais* devenu secrétaire du syndicat d'initiative et voyageur. Futur syndic, radié en 1933. Père de l'avocat Henri Blaquière (1901-1975).

<sup>4</sup> Joseph de la Pommeraye : dirigeant de sociétés, président de l'[Indochine films et cinémas](#). Voir encadré.

<sup>5</sup> Edgar Mathieu (1880-1935) : notaire affairiste, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc. Voir [encadré](#). Il finira par se suicider.

<sup>6</sup> Gaston Lancelin (1867-1953), capitaine de frégate, directeur des [Messageries fluviales de Cochinchine](#).

<sup>7</sup> [Auguste Darles](#) (1870-1940) : ancien administrateur civil, directeur des Distilleries de l'Indochine à Saïgon.

Jusqu'à présent, aucune discussion n'a eu lieu au sujet des subventions.

Un projet de convention étant demandé à M. Mathieu, ce dernier, après avoir fait des réserves, trouvant les dépenses (750.000 p. projet Hébrard) trop élevées, demande un délai d'une semaine pour rétablir.

La société anonyme aura un capital initial de 400.000 p., susceptible d'augmentations successives de 200.000 p. chacune et pouvant porter le capital à 1.200.000 p.

Si l'accord est signé, les travaux pourront commencer en novembre avec le 1<sup>er</sup> quart. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quart devraient être appelés en 1924 et le 4<sup>e</sup> quart au début de 1925. La société actuelle apporterait ses cent parts de fondateurs avec droit de souscription privilégiée aux 4.000 actions de la nouvelle société.

À ce moment, une discussion s'élève au sujet des parts de fondateurs, question qui est mise aux voix. À l'unanimité, le Comité décide de créer 400 parts de fondateurs dont 200 seront attribuées aux porteurs de parts de la société actuelle et 200 à ceux de la société anonyme.

M. Bec préparera le projet de concours ; M. Frasseto un projet d'exploitation qu'ils soumettront à une prochaine assemblée.

*L'Opinion.*

N.D.L.R. — Cette affaire de grands hôtels nous a surtout l'air d'une affaire de parts de fondateurs. Si elle réussit, ce sera, pour le Tonkin, qui a monté tous ses hôtels sans l'ombre d'une subvention, un intéressant précédent pour construire un hôtel de premier ordre à Haiphong et des hôtels à Chapa et au mont Bavi. Nous nous inscrivons dès maintenant comme fondateur.

---

Comment on écrit la géographie ?  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 septembre 1923)

La presse est en grande partie responsable de l'ignorance du public en géographie. Rares sont les journalistes qui vérifient les informations qu'ils reproduisent soit en se copiant les uns les autres, soit sur la foi du premier venu.

C'est ainsi que presque tous les quotidiens d'Indochine ont reproduit sans sourciller ce passage d'une entretien (en français de l'interview) de M. Frasseto, hôtelier à Saïgon et chevalier de la Légion d'honneur, à son retour d'un voyage à Bangkok.

À ce sujet, M. Frasseto a pu observer qu'une large publicité est faite, dans la capitale siamoise pour les Ruines d'Angkor. On peut ainsi lire dans un guide touristique. « En quittant Bangkok à 3 kilomètres de cette ville, on peut voir une seconde ligne de chemin de fer. Cette ligne, dont la construction est rapidement poussée, va aboutir à Petriew et s'étendra jusqu'à la frontière du Cambodge.

Elle sera complétée par des routes qui mèneront aux fameuses ruines d'Angkor. »

Eh bien ! n'en déplaise à M. Frasseto : 1) Il n'y a pas, au Siam, de ville qui s'appelle Petriew, pas plus qu'il n'y a en Cochinchine de Bacliew, au Tonkin de Dôngtrièw. En fait, il y a une ville qui s'appelle Pétriu — 2) Cette ville de Pétriu est depuis belle lurette reliée à Bangkok. — 3) Le mot anglais *secondary line* veut dire embranchement et non pas seconde ligne.

En réalité, ce que construisent les Siamois, c'est la continuation sur Aranya à la frontière du Cambodge, de la vieille ligne de Bangkok à Pétriu.

Quant à la mirobolante combinaison offerte par M. Frasseto : Voyage Bangkok-Saïgon 5 jours à Saïgon. Saïgon-Dalat (9 jours à Dalat). À Saïgon-Cap St-Jacques (2 jours au Cap St-Jacques), Saïgon-Pnom-Penh (2 jours à Pnom-Penh), Pnom-Penh à Kep et Kep à Bangkok pour la modique somme de 600 piastres, espérons qu'elle amènera

en Cochinchine de nombreux milliardaires siamois, mais comme nous connaissons les Américains, nous croyons qu'ils trouveront le prix un peu salé pour voir des choses aussi peu sensationnelles que le Cap St-Jacques et Kep.

---

UNE VOIX FRANÇAISE À TUNIS  
Au conseil des ministres  
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1924)

Dans sa dernière séance, le conseil de gouvernement a examiné le projet de contrat à passer avec M. de la Pommeraye, agissant au nom de la Société des grands hôtels, pour l'exploitation des hôtels de Pnom-penh, d'Angkor, de Huê, de Phan-thiêt et de Djiring.

Dans ce contrat, deux propositions bien distinctes sont à retenir : ce sont d'abord la construction des hôtels et leur exploitation ensuite.

La construction sera assurée aux frais de la colonie qui prévoit la construction de ces cinq hôtels pour la somme forfaitaire de 1.200.000 piastres.

La société exploitera ces établissements sans aucune subvention. (Jusqu'à présent, lorsque l'administration avait fait construire un hôtel, le concessionnaire touchait une subvention). Par contre, au cours des dix premières années, la Société ne paiera à la colonie, aucun loyer. À la fin de cette période, on exigera d'elle un loyer représentant 4 % du capital employé à la construction.

Le contrat comprend également une promesse de vente faite à la Société dans le délai de vingt ans, La Société devra alors payer à l'administration, non seulement le prix des immeubles, mais encore celui du terrain sur lequel ils sont bâtis, et cela à un prix établi par le gouvernement.

L'exploitation de ces hôtels sera surveillée par le gouvernement qui a prévu dans le contrat diverses clauses de résiliation.

---

À L'INSTAR DE M. CANDELIER  
(*L'Écho annamite*, 24 mars 1924)

[...] La seconde affaire est celle de la Société des grands hôtels [indochinois].

Une revue d'Hanoi, le *Moniteur d'Indochine*, a publié un article commentant de façon suggestive les clauses du contrat à passer avec cette société.

Lors de sa dernière session, le Conseil de gouvernement a été appelé à examiner le projet de contrat avec la Société des grands hôtels [indochinois] pour l'exploitation des hôtels de Hué, Angkor, Pnompenh, Phan-thiêt et Djiring.

Ce projet n'a pas encore été signé par le Gouverneur général, quelques précisions et renseignements complémentaires ayant dû être demandés à M. de la Pommeraye, le promoteur de l'affaire, qui est actuellement à Saïgon.

La construction de ces hôtels sera assurée aux frais de la colonie. La somme forfaitaire prévue est de 1.200.000 piastres.

Si les marchés passés avec les entrepreneurs sont inférieurs à cette somme, les économies réalisées de ce fait seront partagées entre la Colonie et la société exploitante.

Vous avez bien saisi, lecteurs ?

C'est la colonie — c'est-à-dire vous, moi et tous nos pareils, contribuables, cochons de payants — qui doit fournir la somme nécessaire à la construction des hôtels, dont le coût, évalué sans doute avec une prudente et généreuse — oh ! combien ! — largesse, est forfaitairement fixé à la somme de 1.200.000 piastres. Que si là-dessus on fait une

économie, visiblement escomptée par la société, car il doit exister une large marge entre la somme prévue et les dépenses réelles, à qui pensez-vous que le reliquat reviendra de droit ? Au budget qui aura fourni la somme sur laquelle l'économie aura été faite ? Vous n'y êtes point. Le reliquat sera partagé entre la colonie et la société ! D'où, pour celle-ci, un bénéfice acquis avant toute exploitation. Le capital initial de 25.000 piastres dont elle est censée devoir justifier est ainsi tout trouvé !

La trouvaille touche au génie ! L'idée n'en serait jamais venue au commun des mortels, qui — pour avoir appris quelques notions d'arithmétique et de géométrie — croit tout bonnement que 2 et 2 font 4, et que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite.

Le projet de contrat nous réserve encore de plus grandes surprises. L'exécution des plans imposés à la société concessionnaire pourra lui être confiée sous le contrôle et la surveillance du service des Bâtiments civils. Prétexte à de nouveaux bénéfices pour la société. Du coup, voilà son capital définitif de 200.000 \$ constitué sans bourse délier ! De plus fort en plus fort, comme au cirque !

Les hôtels construits demeureront, la propriété de la colonie jusqu'au jour où la Société pourra en opérer l'achat. Il est stipulé, en faveur de celle-ci, une promesse de vente dans un délai de vingt ans.

L'hôtel de Pnompenh aura environ 60 chambres, celui d'Angkor une quarantaine. L'hôtel de Phanhiêt une douzaine et Djiring huit.

L'exploitation de ces hôtels sera confiée à la Société des grands hôtels, société actuellement au capital de 25.000 piastres et qui, aux termes du contrat, dans un délai de six mois, doit être portée à 200.000 piastres.

La Société exploitera ces établissements sans aucune subvention. Nous verrons plus loin ce qu'il faut entendre par cet « euphémisme », qui rappelle la fallacieuse promesse du Figaro annonçant qu'il raserait gratis demain.

Au cours des dix premières années, la Société ne paiera à la Colonie aucun loyer. A la fin de cette période, on exigera d'elle un loyer représentant 4 % du capital employé à la construction, et ce pendant 6 ans ; ensuite, pendant une autre période de 5 années, le taux du loyer sera porté à 6 %.

La société devra fournir tout le mobilier nécessaire à l'ameublement complet de ces hôtels.

Le coût de ce mobilier ne devra pas être inférieur à 200.000 \$.

Les crédits inscrits au budget pour la construction des bungalows des lacs Babé et de Nhatrang subsistent toujours, indépendamment de la somme de 1.200.000 \$ à prévoir pour la construction des hôtels.

L'hôtel de Hué aura quarante chambres, comme celui d'Angkor. Sur quels fonds sera-t-il construit ? C'est ici que nous allons voir le fin du fin de l'ingénieuse « combine ». Les frais de construction de cet hôtel ne seront pas compris dans la somme de 1.200.000 \$ ; ils seront prélevés sur les fonds de l'emprunt voté par le Parlement pour la construction des chemins de fer.

— Mais alors, on va détourner les fonds destinés à la construction des chemins de fer ! s'écrient les bonnes gens épris de clarté et de logique.

Eh bien ! ils se trompent, faute de pouvoir juger des choses de haut. Voici l'explication que m'a donnée mon petit doigt : dans les sphères gouvernementales et certains milieux de la colonie, on se préoccupe fort de la question du tourisme, source de profits considérables pour le commerce et l'industrie hôtelière locaux. Or, Hué — nul ne l'ignore — présente sous ce rapport beaucoup d'attraits, avec son palais impérial et ses tombeaux royaux situés dans un cadre que le modernisme n'a pas encore gâté. Les touristes s'y rendront en foule s'ils y trouvent un hôtel confortable, et pour s'y rendre, ils prendront le chemin de fer, auquel ils procureront ainsi un notable supplément de recettes. Il est donc juste que les frais de construction de l'hôtel à édifier dans la capitale

de l'Annam soient imputés aux fonds de l'emprunt des chemins de fer, dans l'intérêt même de ces derniers.

L'exploitation de ces hôtels sera surveillée par le Gouvernement. Des clauses de résiliation sont prévues. Au cas où des amendes nombreuses seraient infligées pour la mauvaise exploitation d'un ou de plusieurs hôtels, l'Administration aura le droit de résilier le contrat, mais devra prendre à sa charge le mobilier, pour lequel on compte 5 % d'usure par an, ce qui fait qu'au bout des vingt années d'exploitation, le mobilier complètement amorti peut devenir la propriété du Gouvernement, à l'expiration du contrat actuel.

Le confrère à qui j'emprunte les détails qui précèdent, tout en reconnaissant que la construction des hôtels en question fera faire un grand pas à la cause du tourisme en Indochine, ne peut cependant se dispenser de quelques petites remarques.

Ce qui semble surtout le révolter, c'est cette clause : « La société exploitera ces établissements sans aucune subvention. »

Il faut avouer qu'il y a de quoi !

« Sans aucune subvention ! ! ! écrit l'auteur de l'article. En effet, il n'y a qu'une participation de la colonie de 1.200.000 \$ !!!

« En calculant l'intérêt à 10 % et l'amortissement à 5 %, ce qui n'est pas exagéré pour des hôtels qui doivent toujours être « up to date », il nous semble bien voir tout de même une subvention de 180.000 piastres par an pendant 4 ans, puis 132.000 piastres pendant six ans, puis 100.000 piastres par an !

« Ce, à une société qui commence avec un capital de 25.000 piastres, puis continue avec 200.000 piastres. Tout ceci pour un total de 120 chambres, soit une immobilisation de 100.000 piastres par chambre !!! »

Encore n'est-il point question, dans le projet de contrat, de l'hôtel de Saïgon, pour la construction duquel le vaste terrain situé dans le haut de la rue Catinat et où sont édifiés les bâtiments de l'Intendance, va être acheté à l'autorité militaire pour la bagatelle d'un demi-million de piastres. Sans doute, le réserve-t-on pour la bonne bouche, car c'est un morceau de roi.

On ne mentionne pas non plus, dans ce document, l'aval consenti par le Gouvernement général de l'Indochine à la Société des grands hôtels, pour une somme de 1.500.000 piastres, somme que l'Indochine devrait payer au cas où la société ne ferait pas ses affaires.

---

Au syndicat d'initiative de l'Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 avril 1924)

[...] Sur les propositions de MM. Blaquièrre et Guigues [trésorier général, président de la Société d'études indochinoises], une Société d'études pour la construction d'Hôtels, en Indochine avait été fondée par le S. I. I.

La Société d'études pour la construction d'hôtels en Indochine s'est transformée aujourd'hui en Société anonyme des Grands Hôtels Indochinois, dont les travaux de construction vont commencer. L'Indochine ne s'est donc pas désintéressée de la question. [...]

M. de la Pommeraye, président de la Société des grands hôtels Indochinois, indique à M. Outrey que l'école de Phanhiét va être rendue à sa destination première et que la Société des grands hôtels va également construire un hôtel à Djiring comportants chambres séparées en 2 groupes, l'un réservé aux chasseurs, l'autre aux touristes. [...]

Le bungalow de Kompong Thom va être pris en gérance par la Société des grands hôtels ; la route de Saïgon à Angkor va pouvoir être faite par Honquan, Mimot,



Kompong-Cham et Kompong Thom, ce qui permettrait aux touristes pressés de faire le voyage d'Angkor en 4 jours, avec 2 jours de séjour à Angkor. [...]

M. Outrey ne s'attarde pas sur la question de Huê où l'initiative de la Société des grands hôtels Indochinois va amener la création d'un hôtel. [...]

N. D. L. R. — Pour les 1.300.000 \$ que le budget va avancer à la très habile Société des grands hôtels, il n'est pas question d'un grand hôtel à Saïgon, mais seulement d'hôtels moyens à Phnom-Penh, Siem Réap et Huê et de toutes petites auberges à Djiring et un ou deux autres endroits. Rappelons, toujours à ce propos, que, sans demander un centime à l'administration, l'industrie hôtelière de Hanoï s'est augmentée de près de 120 chambres en deux ans.

---

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
Les événements et les hommes  
(*Les Annales coloniales*, 9 mai 1924)

Le Conseil de Gouvernement a examiné récemment le projet de contrat à passer avec la Société des grands hôtels pour l'exploitation des hôtels de Phnom-Penh, Angkor, Hué, Phanthiet et Djiring. Ce projet n'a pu encore être signé par le gouverneur général, certains détails restant à déterminer, mais on peut considérer comme définitivement réglée cette question des hôtels, en suspens depuis 1921.

Espérons qu'il existera, d'ici deux ans, dans les divers pays de l'Union, des hôtels dignes de recevoir les touristes visitant l'Indochine.

---

DES MOTS ET LA RÉALITÉ  
par E. DEJEAN de la BATIE  
(*L'Écho annamite*, 14 mai 1924)

[...] Un numéro de *l'Argus indochinois*<sup>8</sup> nous est arrivé du Tonkin en pleine lutte électorale [Monin et Foray contre Outrey] et, en raison de cela même, n'a pas tout d'abord attiré notre attention autant qu'auraient mérité les graves révélations qu'il contenait et qui intéressent à un haut degré le budget des cinq pays de l'Union et principalement celui de la Cochinchine.

À plusieurs reprises, *l'Écho annamite* a entretenu ses lecteurs de la Société des grands hôtels. Nous avons dit qu'elle recevait de la Colonie une subvention de douze cent mille piastres prélevée sur les fonds destinés à la construction de chemins de fer.

*L'Argus* nous apprend aujourd'hui que cette générosité ne suffit pas à l'appétit des requins de cette association et qu'elle ne constitue qu'une « première tranche, la plus minime, du gros gâteau » qu'ils réclament. Qu'on en juge :

« Jusqu'ici, écrit notre confrère du Nord, on ne nous a parlé que de la construction des hôtels de Phnompenh, Angkor, Phanthiêt et Djiring, négligeant de nous entretenir de ceux prévus à Nhatrang et aux lacs Babé et qui ne sont pas englobés dans les 1.200.000 piastres. »

---

<sup>8</sup> Organe créé en 1921 par le mécanicien Amédée Clémenti.

De plus, M. Lochard, l'homme, ou plutôt le surhomme, placé déjà à la tête de dix-huit, services pour le plus grand dam de nos finances, nous menace d'ajouter un dix-neuvième fleuron à sa couronne de magnat de l'Administration indochinoise.

Ce nouveau fleuron sera ce que nous pourrons appeler le « service des excursions » et comportera toute une flottille de luxe de chaloupes à vapeur et de canots automobiles, ainsi qu'une armée d'autocars et d'auto-chenilles. Outre le prix de la construction des unités, la flottille entraînera des dépenses considérables en frais d'aménagement, d'entretien et de combustible, ainsi qu'en solde des équipages et des états-majors.

La fourniture de cet important matériel d'excursion sera demandée à un chantier anglais de constructions navales de Singapour, spécialisé dans les constructions de ce genre. C'est dire que l'industrie française n'aura aucune part dans la commande.

De même, nos entrepreneurs et architectes, français et annamites, ne bénéficieront pas de l'édification des hôtels ultramodernes dont l'Indochine fera les frais. Ces constructions seront, elles aussi, confiées à un étranger, dont le pays, nous assure l'*Argus*, « s'est particulièrement distingué au cours de la Grande Guerre par l'appui précieux qu'il a apporté aux Boches en leur fournissant fiévreusement les denrées et les matières premières qui leur faisaient défaut. »

Bien entendu, ce Métèque favorisé a réalisé ici une fortune coquette pendant les hostilités !

Entrepreneur privilégié, grâce, dit-on, à son alliance « quasi royale », il obtiendra pour la construction du palace de Hué, des matériaux à des prix exceptionnels de bon marché ; conditions particulièrement avantageuses qui lui permettront de réaliser d'énormes bénéfices sur les 600.000 \$ que va coûter, tous comptes faits, ce palais, frère aîné d'une série de vingt autres établissements d'ordre secondaire !

Mais il y aura mieux que tout cela. Nous devons à la fertile imagination de l'éminent M. Lochard l'institution du monopole du « Cadastre de la Cochinchine », qui va faire entrer des millions de piastres dans les coffres des amis et protégés de ce très distingué fonctionnaire.

L'heureux bénéficiaire de ce monumental fromage sera encore, et comme par hasard, un étranger, un compatriote du duc Mussolini, à en croire l'*Argus*.

Et notre confrère Clémenti termine son article par la conclusion suivante, dont l'amertume sera sensible à tout homme aimant sincèrement ce pays :

Vivent les anciens combattants qui se sacrifièrent durant quatre ans dans l'enfer des tranchées pour permettre cet honteux enrichissement d'une bande d'affairistes sans vergogne !

Vivent les fonctionnaires et les colons qui se résignent à élever discrètement tant d'orphelins de guerre et à soutenir tant de malheureuses veuves de poilus, pendant qu'une demi-douzaine de mercantis internationaux se gonflent insolemment les poches !

Vivent les dociles Annamites à qui nos charlatans officiels demandèrent leur concours pendant l'affreuse tourmente pour préparer la moisson à une poignée de louches associés !

Vivent les braves nhaqués qui soutinrent généreusement de leurs sapèques durement arrachées à la lourde glèbe de leurs rizières nos innombrables œuvres de bienfaisance, qui souscrivirent, la mort dans l'âme mais sans murmurer, aux emprunts de guerre et à celui indochinois de 6 millions de piastres pour le plus grand profit de quelques gloutonnes sangsues !

Vivent les craintifs indigènes des cinq pays de l'Union qui voient sans broncher leurs parts contributives d'impôt s'alourdir d'année en année pour gonfler nos coffres publics effrontément cambriolés !

En face d'une veulerie aussi générale, M. Lochard et ses pareils auraient décidément grand tort de se gêner...

Sous notre ciel indulgent, les crimes de concussion, d'extorsion, de dilapidation, de forfaiture et de péculat<sup>9</sup> sont vénérés à l'égal des vertus cardinales dès qu'ils rapportent des millions à leurs auteurs.

La conscience publique s'émousse chaque jour davantage et il en sera ainsi aussi longtemps que nous subirons passivement le joug odieux des requins qui jugulent notre malheureuse Indochine.

Si nous n'y prenons garde, notre coupable indifférence peut nous conduire au pire des asservissements. Il serait temps de ramener les tripatouilleurs du Budget à un peu plus de pudeur en leur démontrant que nous sommes tout autre chose que des contribuables taillables et corvéables à merci pour l'égoïste satisfaction de leurs bas appétits.

Le règne des Dieux est passé. Laissons à d'autres les humiliantes prosternations et montrons aux modernes Ancules qui nous oppriment que nous ne sommes pas encore tout à fait des esclaves.

Ah ! si notre confrère était à Saïgon, les partisans de M. Outrey ne manqueraient pas de le traiter d'anti-français ! Il est encore préférable toutefois d'être traité ainsi que de voir l'Indochine mise en coupe réglée par les barons de la finance, qui sont plus à craindre, certes, que les soi-disant anarchistes, parce que le danger dont ils nous menacent est plus réel et plus proche.

Dans la chaleur des discussions en période électorale, M. Outrey a été bien des fois accusé d'être inféodé au groupe des requins qui a jeté son dévolu sur cette belle colonie.

Que M. Outrey réélu oppose aux griefs de ses adversaires d'hier le démenti péremptoire des faits en agissant sans arrière-pensée, comme il l'a solennellement promis, à la prospérité de la Cochinchine. Nous n'attendons rien de lui pour notre part, c'est au pays qu'il doit penser avant tout et par dessus tout. Ce faisant, il peut être certain de nous rencontrer sur le même terrain.

E. DEJEAN de la BATIE.

---

#### CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 25 mai 1924)

La Société des Grands Hôtels va prendre en gérance le bungalow de Kompong-thom.

---

#### SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1924)

Ceux qui nous quittent. — Par l'*Angkor* s'est s'embarqué dernièrement pour France M. Frasseto qui nous quitte pour un congé d'un an nécessité par sa santé d'une part, par le besoin de ses affaires d'autre part.

C'est, il est vrai, à peine un congé que prend le directeur du Continental : il nous quitte surtout afin de faire en France des achats de matériel en vue de l'organisation des palaces de la Société des Grands Hôtels. D'ici peu vont, en effet, être créées des

---

<sup>9</sup> Sous l'Ancien Régime, le péculat était le vol ou la dissipation des deniers royaux ou publics, par les receveurs et autres officiers qui en avaient le maniement.

installations hôtelières modernes à Hué, à Nhatrang, à Phnom Penh, à Kompong-Thom, à Angkor, etc., et c'est pour l'aménagement de ces nouveaux hôtels — qui vont enfin permettre l'afflux des touristes étrangers en Indochine et contribuer à la faire mieux connaître — que M. Frasseto, dont l'activité est inlassable, se rend dans la métropole

Il laisse la direction de ses établissements à son associé, M. Sicé, récemment revenu de France, et à M. Frasseto, fils.

---

Syndicat d'Initiative Indochinois  
RÉUNION DU COMITÉ  
(*L'Écho annamite*, 29 août 1924)

[...] M. Dusson demande au Président son avis au sujet de la Société des grands hôtels Indochinois. Le Président fait remarquer qu'il lui est très difficile de répondre à cette question.

La S. G. H. I., fondée par l'initiative du Syndicat, a employé successivement MM. Saint, Marquis et Blaquièrre comme secrétaire à titre absolument gratuit et il n'appartient pas à M. Blaquièrre, président du S. I. I., de révéler ce qu'il peut connaître de la Société des grands hôtels ; toutefois, il ne croit pas manquer à la discrétion professionnelle en faisant connaître au comité que, à son avis, la S. G. H. I. a été administrée jusqu'à ce jour avec une rigoureuse économie et avec un souci très vif de sauvegarder les intérêts de ses actionnaires : ceux de la colonie et ceux de leur clientèle éventuelle.

La S. G. H. I. va construire un hôtel à Pnom-Penh, un autre à Angkor, augmenter le nombre de ses chambres à Saigon, administrer les auberges de Phanthiet, Djiring (Annam), de Kep, Kampot, Kampong-Cham. Il faut espérer que ces exploitations seront avantageuses pour tous les intérêts en cause.

M. Dusson remercie le Président de ces renseignements et fait remarquer qu'il serait peut-être bon, puisqu'il existe une Société des grands hôtels, de créer une association des petits hôtels. [...]

---

ENCORE LES MONOPOLES  
L'intérêt des requins avant celui des masses  
(*L'Écho annamite*, 3 septembre 1924)

*Dans cette longue diatribe contre les « ignobles valets de la Phynance cosmopolite », Amédée Clémenti s'en prend d'abord au renouvellement du monopole de la Société française des distilleries de l'Indochine, qui « empoisonnent tout un peuple avec l'immonde breuvage officiel », puis au « Trust Candelier », chargé par le gouverneur général Long de se livrer « aux études les plus variées, de présenter les projets les plus irréalisables » (au premier rang desquels figurait la ligne ferroviaire Saïgon-Pnompenh-Battambang qui fut effectivement construite), et au scandale du centre télégraphique.*

*Après avoir exécuté la Société des grands hôtels, il termine par la dénonciation d'un projet de monopolisation des transports automobiles (?) et de la fabrication du nuoc nam (il s'agissait plutôt d'imposer un type de bouteille qui en garantissait l'authenticité contre les fraudes récurrentes). Laissons-lui la parole :*

« Une autre affaire où les bénéficiaires auront aussi tout à gagner et rien à risquer est celle de la Société des grands hôtels, à laquelle va être confiée l'exploitation des hôtels de Hué, Angkor, Pnom-Penh, Phan-Thiêt et Djiring.

Que nos lecteurs veuillent bien peser quelques-unes des clauses du contrat qui lie la Colonie et la société. Celle-ci devra justifier d'un capital initial de 25.000 \$ puis, dans un délai de 6 mois, d'un capital définitif de 200.000 \$. C'est la Colonie qui se chargera de construire, à ses frais, tous les hôtels, pour une somme forfaitaire de 1.200.000 p. Si, toutefois, cette somme n'étaient pas entièrement dépensée, le reliquat sera partagé entre la Colonie et la société.

Autre facétie : L'exécution des plans imposée à la société concessionnaire pourra lui être confiée sous le contrôle du service des bâtiments civils.

Si, avec ces deux clauses, la société ne se débrouillait pas pour constituer son fonds de 200.000 \$, c'est que vraiment elle ne compterait que des imbéciles. La société exploitera les établissements sans aucune subvention. Quelle tuile pour la pauvre société et qu'envers elle la Colonie se montre ingrate !

Les crédits inscrits au budget pour la construction des bungalows des lacs Babé et de Nhatrang subsistent toujours, indépendamment des 1.200.000 \$ nécessaires à la construction des hôtels.

Dans cette somme, ne sera pas comprise non plus la construction de l'Hôtel de Huê, qui aura 40 chambres.

Pour cet hôtel, l'argent sera prélevé sur l'emprunt voté par le Parlement pour la construction des chemins de fer. Le sabotage commencé par feu M. Long continue.

Ainsi, la malheureuse société exploitera sans aucune subvention. On compte pour rien la participation de 1.200.000 \$, laquelle, intérêts et amortissement compris, doit bien rapporter 150 à 200 mille piastres par an.

Dernière énormité : le Gouvernement général consent à la société son aval pour une somme de 1.500.000 \$.

Que serait après tout cette somme pour une Colonie si riche, si un jour elle était obligée de la payer, la société s'arrangeant pour sombrer dans la faillite ?

Et l'on traite de révolutionnaires les Annamites et même les Français qui protestent contre de tels scandales ! [...]

*(L'Argus indo-chinois).*

---

### La Société des grands hôtels (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 novembre 1924)

En Indochine, cependant, on a commencé à réaliser : 1.200.000 piastres ont été mises à la disposition d'une société dite « des Grands Hôtels d'Indochine » pour bâtir des hôtels à des endroits déterminés. Cette subvention n'est donnée que pour la construction ; l'ameublement est à la charge de la société qui doit exploiter ces hôtels et servir à la colonie, au bout de dix ans, 4 % d'intérêt du capital employé à la construction, pendant six ans et 6 % pendant six autres années.

On a critiqué, en France, cette opération ; à la vérité, on ne se rend pas compte ici des difficultés que représente en Indochine l'exploitation d'un hôtel dans la brousse et l'impossibilité absolue d'avoir un hôtel convenable sans l'aide administrative.

En tout cas, le nouveau système est très supérieur à l'ancien qui consistait à payer au prix fort, et sans marchander, des bungalows ou des palaces plus ou moins bien situés et à chercher ensuite des gérants qu'on subventionnerait largement.

Ces gérants, d'ailleurs, vivant de la subvention, se moquaient absolument des touristes qu'ils n'avaient guère intérêt à voir venir en nombre.

Avec cette société des Grands Hôtels, on sait au moins exactement où l'on va ; si le coût de la construction dépasse l'estimation, peu importe au gouvernement ; de plus, aucune subvention n'est prévue pour l'exploitation, et la société a tout intérêt à attirer les touristes.

## *Midi colonial*

N.D.L.R. — Y réussira-t-elle ! Nous craignons fort que toute cette histoire de Grand tourisme ne soit un rêve qu'ont eu intérêt à entretenir ceux qui entendaient bien être eux-mêmes les touristes, aux frais du budget.

Toutes les effusions lyriques d'un excellent homme comme Blaquière ne suffiront pas à faire prendre aux étrangers les vessies pour des lanternes. Il y a certes quatre choses à voir en Indochine : les Ruines d'Angkor, la route Mandarine, la baie d'Along et le chemin de fer du Yunnan. Tout le reste est quelconque : c'est beau à visiter quand on est déjà en Indochine dans un autre but, mais ce n'est pas de nature à justifier un grand voyage.

En ce qui concerne Angkor surtout, car enfin la baie d'Along ne manque pas de concurrents sur notre planète, c'est réellement une attraction, mais pour des touristes très riches seulement. Or le touriste très riche est rare et l'on risque bien de dépenser pour lui plus qu'il ne rapportera.

Mais nous dira-t-on et les 8.000 touristes qui visitent Java !

Ça c'est différent. Sur ces 8.000, il y en a 7.750 qui viennent à Java plus ou moins pour affaires ou avec une arrière-pensée d'affaires ; mais l'Indochine xénophobe, qui tend à se fermer de plus en plus au commerce étranger, manque d'attrait pour ceux qui se disent qu'il n'y a là rien à faire pour eux et qu'ils n'ont pas la plus petite chance d'y amorcer un affaire quelconque. Restent les milliardaires et les artistes riches, ceux-là sont un tout petit nombre.

Donc il y a risque : et en somme, dans le cas présent, l'administration limite le sien à 1.200.000 \$. C'est à peu près ce qu'aura finalement coûté le grand hôtel de Dalat [Langbian Palace][...].

---

### Saïgon Réunion du Syndicat d'initiative

*L'Orénoque* transformé en hôtel flottant  
(*L'Écho annamite*, 26 novembre 1924)

Étaient présents : ... MM. Lambert, président de la S. G. H. I. ...

---

### Syndicat d'initiative de l'Indochine

*L'Orénoque* transformé en hôtel flottant  
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1924)

Au cours de la dernière réunion du syndicat d'initiative de l'Indochine, M. Rouelle, directeur des Chargeurs Réunis fit observer que la condamnation de l'*Orénoque* en tant qu'unité navigante, ouvrait la perspective de pouvoir créer sans grands frais à Saïgon un grand nombre de chambres d'hôtel. M. Rouelle précisa qu'il suffisait d'amarrer l'*Orénoque* en un point bien choisi, de l'échouer, le débarrasser de tous les appareils, aménager des cabines sur le pont pour la nouvelle destination du navire qui deviendrait un véritable hôtel flottant comprenant près de cent cinquante lits. M. Lambert, président de la Société des grands hôtels indochinois, déclara qu'une telle suggestion mérite d'être étudiée attentivement avant de passer à exécution.

---

SOCIÉTÉ DES GRANDS HOTELS INDOCHINOIS  
Société anonyme au capital de 600.000 \$  
Siège social : Continental Palace, Saïgon.  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-91)

MM. A. FRASSETO et SICÉ, administrateurs. Continental Palace à Saïgon. Grand hôtel au Cap Saint-Jacques : B. LASSEUBE, gérant ; Langbian Palace à Dalat : G. CHAILLET, gérant ; Bockor Palace à Mont Bockor : P. JOANNOT, gérant ; Hôtel de la Plage à Kép : A. SOLY, gérant.

---

CHEZ NOS CONFRÈRES  
[Manque de chambres d'hôtel à Saïgon]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 janvier 1925)

[...] Il y a deux jours, lors de l'arrivée de l'*André-Lebon*, il n'y avait pas à Saïgon une seule chambre de libre et nombreux furent les passagers qui ne trouvèrent point à se loger. Or, il n'y avait, mercredi, que deux bateaux sur rade, le *Jérusalem* et l'*André-Lebon*. Que sera-ce, lorsque le nombre des visiteurs étrangers sera décuplé ?

On comprend difficilement que la Société des grands hôtels se contente de construire de tous côtés des bungalows et que Saïgon soit le seul point d'Indochine où cette firme nouvelle n'édifiera rien de nouveau.

Pourquoi cet ostracisme ? Pourquoi le cahier des charges n'a-t-il pas prévu un Grand Hôtel, un palace monstre aux chambres multiples à Saïgon ?

Telle est la question que nous avons le devoir de poser.  
*L'Impartial.*

N.D.L.R. — Nous craignons que nos amis saïgonnais ne se fassent des illusions sur les foules de visiteurs qu'attirera leur exposition.

Quant à un hôtel à Saïgon, c'est bien heureux que l'administration n'en ait pas imposé un dans son cahier des charges, on lui aurait demandé Dieu sait quelle subvention. Au contraire, pour ne pas être en déficit, avec ses hôtels de Haut Tourisme, la Société des grands hôtels sera bien obligée de construire un hôtel à Saïgon, sinon il ne viendra pas de touristes dans un pays si mal outillé pour les recevoir en ville.

---

Observez le règlement !  
(*L'Écho annamite*, 2 avril 1925)

Un P. V. de S. P. [simple police] a été dressé contre M. le directeur de la Société des grands hôtels Indochinois, propriétaire de l'auto C. 1946, pour défaut de plaque d'identité de propriétaire et avoir négligé de faire la déclaration de changement de propriétaire.

---

Le développement économique du Langbiang  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 septembre 1925)

Depuis quelque temps déjà, séduits par l'excellence des terrains du Haut-Donnaï, les planteurs de café affluent dans cette région.

Nous savons que jusqu'à l'établissement définitif de la propriété moi, aucun terrain moi n'est donné en concession, mais seulement loué par un bail qui va jusqu'à 99 ans, ce qui n'empêche pas les demandes. Parmi ces dernières demandes de location des terrains moi, nous relevons :

— une demande de M. Guigues, trésorier général [et membre du Syndicat d'initiative de l'Indochine] à Saïgon, de 500 hectares sur la route de Djiring à Kinda ;

enfin, une demande de concession de M. Sicé [l'associé de Frasseto], administrateur délégué de la Société des grands hôtels [SGHI] à Saïgon, de 30 hectares de terrain domanial.

Le Camly [Riberolles].

Bilewski quitte le Conservatoire de Musique de Hanoï et ses cancons  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 octobre 1925)

Il n'est personne ici pour avoir oublié les auditions Bilewski. La parfaite simplicité de ce grand artiste lui avait conquis tous les cœurs, avant même que son archet, à la fois familier et distingué, lui eût conquis les âmes, il avait débarqué sur notre quai, un beau matin, portant son violon et ses espoirs, l'oreille dressée comme s'il cherchait encore dans quel ton le vent chante sa romance sur les cordages du navire. Bilewski revient à Saïgon. La **Société des grands hôtels** s'est assuré sa collaboration pour une longue période. Avant de l'applaudir, remercions le sympathique Frasseto, qui nous le ramène.

*L'Opinion* (de Saïgon)

N.D.L.R. — Cette nouvelle a surpris tous ceux qui, comme nous, n'avaient pas prêté l'oreille aux racontars qui circulaient à Hanoï au sujet du Conservatoire de Musique. Nous avons bien entendu dire qu'à cette école d'harmonie régnait la discorde, mais c'était cuisine intérieure qui ne nous intéressait pas.

Nous avons entendu dire aussi que Frasseto faisait à Bilewski un pont d'or pour le décider à rompre ses engagements avec son associé et avec l'Administration, qui, en somme, avait surtout pris son grand talent en considération, lorsqu'elle avait accordé une subvention au Conservatoire.

La subvention étant question publique et non privée nous posons la question de savoir s'il n'y a pas là rupture d'un contrat, où *l'intuitus personae* était évident et s'il n'y a pas lieu de réduire ou supprimer la subvention, ou de la récupérer en partie.

Quant à Frasseto, qui nous a volé notre artiste, il nous doit une revanche à nous, Tonkinois, ne fût-ce qu'en venant nous taire profiter de ses dons d'organisateur et de sa connaissance approfondie de l'industrie hôtelière.

Avec son flair d'homme d'affaires il a tranché la question posée si stupidement de savoir lequel des deux codirecteurs du Conservatoire avait le plus de valeur comme artiste.

En tout cas nous sommes désolé de voir s'écrouler une fois de plus, dès les débuts, une institution qui n'avait besoin que d'une mise au point, mais dont le principe était loin d'être mauvais.

[*L'Opinion* contre Grands Hôtels]

(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1925)



Le colonel Sée, directeur de l'*Opinion*, parti en guerre contre la Société des Grands Hôtels, a exigé qu'elle se séparât d'un de ses gérants. Celle-ci refusa et supprima à M. Sée la publicité qu'elle lui servait.

M. Sée protesta avec énergie et M. Lambert, président du conseil d'administration des Grands Hôtels, lui répondit durement dans le *Courrier saïgonnais*. Se jugeant offensé, M. Sée envoya deux de ses amis demander réparation à M. Lambert. Cela n'alla pas jusqu'au duel.

---

#### Accident d'auto (*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1925)

Dimanche soir, madame et M. Sicé, administrateur de la Société des grands hôtels, revenant du Cap en automobile heurtèrent, à la suite de l'éclatement d'un pneu, un poteau télégraphique. La voiture capota et madame Sicé fut prise sous une des roues de la voiture. Après avoir reçu les premiers soins, elle fut ramenée à la clinique Angier et elle se plaint de douleurs internes. M. Sicé a des blessures sans gravité.

---

AEC 1926 :

Société des grands hôtels indochinois, 12, bd. Norodom. — Société anon., f. en 1924, 600.000 piastres ; construction et exploitation d'hôtels en Indochine (« Continental Palace » à Saïgon, « Grand Hôtel du Cap » au Cap Saint-Jacques, « Lang-Bian Palace » à Dalat). — Conseil : MM. J. de la Pommeraye, Frassetto, Bec <sup>10</sup>, Mazet <sup>11</sup>, Lambert <sup>12</sup>, Darles, Société financière [française] et coloniale.

---

#### La Société financière française et coloniale (*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 février 1926)

##### Participations

La Société des Grands Hôtels Indochinois vient d'obtenir l'autorisation de commencer la construction à Pnom-Penh d'un hôtel judicieusement aménagé. Elle exploite entre-temps l'Hôtel Continental, à Saïgon, et une série d'hôtels et bungalows situés dans les diverses stations climatiques de la colonie.

---

#### Plaintes (*L'Écho annamite*, 30 mars 1926)

Plaintes ont été déposées par :

1° M. Frassetto, administrateur-délégué de la Société des grands hôtels Indochinois, dt 132, rue Catinat, contre son boy Huynh-Ngoc, 30 ans environ, Hainam, B. I. 123337 (en fuite), pour emport d'une somme de 45 \$ 00 reçue à titre d'avances ;

---

<sup>10</sup> Alphonse Bec (1878-1938) : architecte de la ville de Saïgon, planteur, administrateur de sociétés.

<sup>11</sup> Émilien Mazet : des distilleries Mazet, de Chaolon.

<sup>12</sup> Probablement M<sup>e</sup> Léon Lambert (1885-1950) : avocat-défenseur, compère de feu Le Roy d'Étiolles au comité de défense sud-indochinois des déposants à la Banque industrielle de Chine, administrateur de sociétés, futur président de la Société urbaine foncière indochinoise (SUFI). Voir encadré.

---

Ange Frasseto : associé de la Compagnie immobilière et foncière France-Indochine  
(CIFIC)(1926)

---

1926 (août) :  
PARTICIPATION DANS INDOPHONO  
OUVERTURE DU GRAND HÔTEL D'ANNAM, Saïgon, boulevard de la Somme

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1927)

Ont débarqué à Saïgon : ... M. Courault, de la Société des Grands Hôtels de l'Indochine...

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 janvier 1927)

Obsèques. — Ce matin eurent lieu les obsèques de M. Gouraud, fondé de pouvoirs de la Société des Grands Hôtels, tué dans un accident d'automobile. Au cimetière, M. Frasseto, administrateur de la Société des Grands Hôtels, prononça un discours émouvant.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1927)

Nous apprenons la mort de M. Courault, un des directeurs de la Société des Grands Hôtels de l'Indochine, qui s'est tué en auto sur la route de Saïgon à Dalat.

---

Les mécontents  
(*L'Écho annamite*, 22 février 1927)

Plaintes ont été déposées par :  
M. F. [Frasseto], président de la Société des grands hôtels Indochinois, contre son employé Nguyễn tân Buu, 24 ans, domicilié à l'Hôtel Nam hong Phat (en fuite), pour abus de confiance de la somme de 352 \$ 20.

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juin 1927)

Le *Sphinx* nous a ramené aussi quantité de Saïgonnais auxquels il nous est particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue : Mme et M. Sicé, de la Société de Grands Hôtels...

---

Le futur musée [Blanchard de la Brosse] de Saïgon  
(*L'Écho annamite*, 27 juin 1927)

Le Comité pour le lancement de la souscription qui doit permettre l'acquisition de la collection Holbé et la constitution du Musée de la Cochinchine à Saïgon est définitivement formé.

La Société des études indochinoises a reçu, en effet, l'adhésion de MM. ... Sicé, administrateur de la Société des grands hôtels indochinois

---

Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1927)

Les Partants. — Parmi les passagers rentrant en France à bord du *s/s Porthos* qui doit quitter notre port lundi prochain, se trouve M. Frasseto, administrateur de la Société des Grands Hôtels indochinois. L'absence de M. Frasseto ne sera pas de longue durée. Nous croyons savoir, en effet, qu'il sera de retour parmi nous vers les premiers jours d'octobre, c'est-à-dire en même temps que la troupe théâtrale.

Nous adressons à M. Frasseto, si sympathiquement connu en Indochine, nos meilleurs vœux de bonne traversée.

---

Conseil colonial (Cochinchine)  
Commission des économies  
(*L'Écho annamite*, 30 août 1927)

Art. 1<sup>er</sup>.— § 2 — À l'expiration du contrat Frasseto pour l'exploitation de l'Hôtel du Cap Saint-Jacques, il serait possible de réduire de 2/3 la subvention accordée à cet effet et de mettre en adjudication cette exploitation.

---

ORDRE DU JOUR  
de la séance de la commission permanente du Conseil de Gouvernement  
du 1<sup>er</sup> septembre 1927  
(*L'Écho annamite*, 1<sup>er</sup> septembre 1927)

Cambodge  
8 bis° — Approbation d'une convention provisoire passée avec la Société des grands hôtels Indochinois, pour la construction de 20 chambres supplémentaires au Bungalow d'Angkor.

---

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1927)

M. Camille Délong publie dans *Saïgon-Républicain* des articles fort documentés sur le caodaïsme, cette nouvelle religion dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs et qui paraît bien être l'œuvre d'escrocs.

---

#### COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1927)

Sont arrivés en France :

M. Frasseto administrateur des Grands Hôtels Indochinois

---

#### SAIGON

(L'Avenir du Tonkin, 12 mars 1928)

Par le « Paul-Lecat » — Par le *Paul-Lecat* sont arrivés M<sup>me</sup> et M. Frasseto.

M. Frasseto, vieux colonial, administrateur de la Société des Grands Hôtels Indochinois, après un congé en France, vient de reprendre la direction des Grands Hôtels, avec M. Sicé.

Nous adressons à M<sup>me</sup> et M. Frasseto nos souhaits de bienvenue.

---

#### Escroquerie

(L'Écho annamite, 5 avril 1928)

Nguyễn tân Buu, dit Nguyễn van Buu, 23 ans, secrétaire, recherché pour escroquerie de la somme de 380 \$ 00, au préjudice de la Société des grands hôtels indochinois, a été appréhendé et déféré au Parquet.

---

#### Publicité

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1928)

**TOURISME**

**HOTELS TENUS PAR LA SOCIÉTÉ DES GRANDS HOTELS INDOCHINOIS**

<b>Saïgon</b> — Continental-Palace — Grand Hôtel d'Annam — Le Perchoir.	<b>Kompong-Thom</b> — Hôtel de Kompong-Thom.
<b>Dalat</b> — Langbian-Palace.	<b>Angkor</b> — Hôtel d'Angkor.
<b>Nhatrang</b> — Hôtel de Nhatrang.	<b>EN CONSTRUCTION</b>
<b>Phanthiet</b> — Hôtel de Phanthiet.	<b>Pnompenh</b> — Royal-Palace
<b>Cap-Saint-Jacques</b> — Grand Hôtel du Cap.	<b>Djirinh</b> — Djirinh Hôtel.

Billets spéciaux pour tout circuit indochinois. — Bureau officiel de tourisme. — Arrangements.  
Adresse télégraphique : **CONTINENTAL - SAIGON**

Cuisine par des chefs européens. — Chambres luxueuses. — Tout le confort. — Prix spéciaux pour familles.

---

## COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1928)

Nous apprenons avec regret que M. Frassetto, le sympathique administrateur des Grands Hôtels Indochinois, est malade.

---

### Société des grands hôtels indochinois (*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1928)

390.000 p. de crédit sont accordées à la Société pour l'édification d'un nouvel hôtel de 68 chambres au Lang-Biang. Cette exploitation viendra s'ajouter à celle du Lang-Biang. Elle est pour la société plus intéressante.

370.000 piastres pour l'édification d'un hôtel à Siem-Réap de 62 chambres, moins luxueux, mais plus facilement exploitable.

80.000 piastres pour la remise en état et l'agrandissement du bungalow actuel de Siemréap.

Pour l'hôtel de Djiring ?

Résultat du dernier exercice. — Dans la branche exploitation, la maison principale, n'a pas donné ce que la direction espérait en raison du chiffre d'affaires, pourtant supérieur à celui du dernier exercice. Les impôts nouveaux, l'augmentation des soldes du personnel indigène et les taxes de ville très lourdes qui sont imposées cette année ont contribué à la réduction des bénéfices, déclare la direction.

À Dalat, grosses dépenses qu'ont entraînées les améliorations apportées, entraînant ainsi une augmentation assez importante des frais d'exploitation.

Au Cap Saint-Jacques, le rapport se tait sur les résultats.

L'Hôtel de Phan-Thiêt, très bien tenu du reste, accuse un solde bénéficiaire.

L'hôtel de Nhatrang accuse des bénéfices appréciables. Tant mieux : Mais l'administration doit s'exécuter : Quelques défauts rendent l'exploitation de cet hôtel assez difficile, l'Administration doit faire les modifications les plus urgentes.

L'Hôtel des Ruines d'Angkor est également bénéficiaire. Tant mieux.

L'Hôtel de Kompong-Thom accuse également un solde bénéficiaire.

Seul, l'Hôtel d'Annam dit le rapport, n'a pas, en raison de certaines difficultés d'exploitation, donné les résultats espérés.

Hôtel Continental. — Le chiffre des recettes a atteint, cette année, 631.661 piastres.

L'assemblée générale arrête à la somme de p. 130.172.13 le solde créditeur du compte de Profits et Pertes pour l'exercice 1927.

Bénéfices. — Nous lisons dans le rapport : Bien que les bénéfices supérieurs de 15.000 piastres à ceux du précédent exercice, eussent permis de répartir, comme l'an passé, le dividende statutaire entre les actionnaires, le conseil d'administration, soucieux d'assainir d'une façon définitive la situation financière, propose d'affecter la totalité de ces bénéfices à différents amortissements et à la constitution de réserves.

#### Septième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1867, à charge par le conseil de rendre compte à la prochaine assemblée générale annuelle des marchés ou opérations qui pourraient avoir été traités avec eux par la Société.

---

CHOLON

Un beau mariage.  
Antoinette Dettori  
Jean Giuntini  
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 décembre 1928)

On remarquait dans le cortège : M. Giorgi, de la Société des Grands Hôtels, et M<sup>me</sup> Giorgi, dont la toilette fut très remarquée

---

Hanoi  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1929)

De passage — M Frasseto, le distingué administrateur de la Société des Grands Hôtels, est arrivé dimanche par le *Claude-Chappe*.

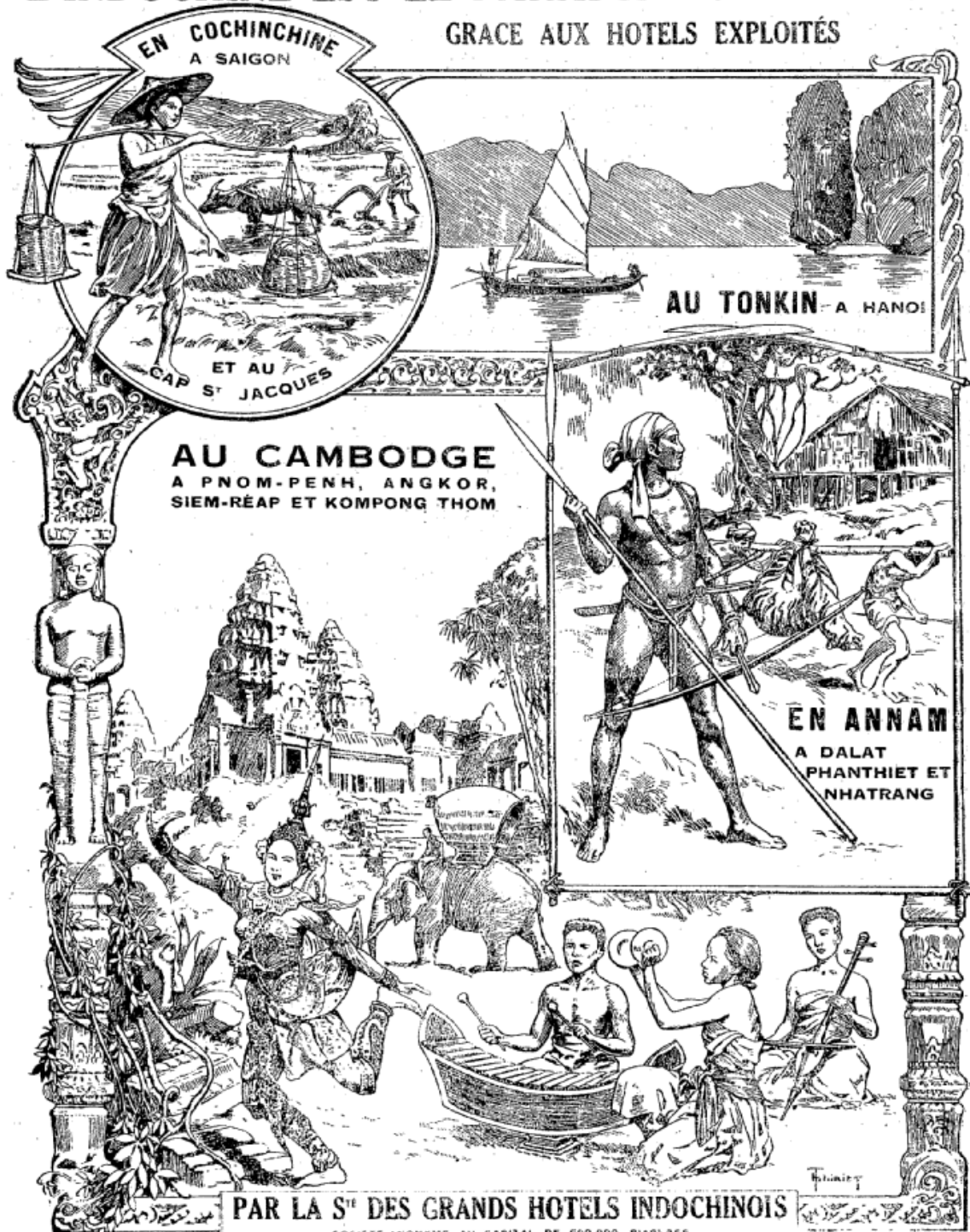
Nous le prions d'agréer nos meilleurs souhaits de bienvenue en l'assurant du grand plaisir que cause sa venue à ses nombreux amis.

---

Publicités  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 février 1929 et 18 mai 1930)

# L'INDOCHINE EST LE PARADIS DU TOURISTE

GRACE AUX HOTELS EXPLOITÉS



EN COCHINCHINE  
A SAIGON

ET AU  
CAP ST JACQUES

AU TONKIN - A HANOI

AU CAMBODGE  
A PNOM-PENH, ANGKOR,  
SIEM-REAP ET KOMPONG THOM

EN ANNAM  
A DALAT  
PHANTHIEP ET  
NHATRANG

PAR LA S<sup>TE</sup> DES GRANDS HOTELS INDOCHINOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 FRANCS

**A SAIGON**, la capitale commerciale de l'Indochine, le **Grand Hôtel Continental** et ses annexes

**AU CAP ST JACQUES**, la station balnéaire de la Cochinchine, à 120 km de Saïgon : **Grand Hôtel du Cap St Jacques**

**A HANOI**, la capitale administrative, à quatre heures d'automobile de la fameuse *Baie d'Along* : **L'Hôtel du Coq d'or** et ses annexes

**A DALAT**, la station d'altitude du *Sud Indochinois*, à 1.990 m. au-dessus du niveau de la mer, à 400 km de Saïgon par train de luxe, ou à huit heures d'auto, Deux hôtels : **Le Lang Biang Palace**, hôtel de premier ordre et le **Grand Nouvel Hôtel**, hôtel de familles

**A PHANTHIEP**, sur la route mandarine : **Le Grand Hôtel**

**A NHATRANG**, la plus belle plage d'Indochine : **Grand Hôtel de la Plage**

**A PNOMPENH**, **Le Royal Hôtel** (en construction)

**A ANGKOR**, **L'Hôtel des Ruines**, à proximité même des ruines

**A SIEM REAP**, **Le Khmer Palace**, en face d'Angkor Wat (en construction)

**A KOMPONG THOM**, à proximité des ruines de Sambor : **Le Grand Hôtel**

Adresse : CONTINENTAL — SAIGON

L'INDOCHINE EST LE PARADIS DU TOURISTE  
GRÂCE AUX HÔTELS EXPLOITÉS

- EN COCHINCHINE A SAIGON ET AU CAP-SAINT-JACQUES
  - AU TONKIN À HANOÏ
  - AU CAMBODGE À PNOM-PENH, ANGKOR, SIEM-RÉAP ET KOMPONG-THOM
  - EN ANNAM À DALAT, PHANTHET ET NHATRANG
- PAR LA SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS INDOCHINOIS [SGHI]  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600.000 PIASTRES

À SAIGON, la capitale commerciale de l'Indochine le Grand Hôtel Continental et ses annexes

AU CAP SAINT-JACQUES. la station balnéaire de la Cochinchine, à 120 km de Saigon : Grand Hôtel du Cap St-Jacques

À HANOÏ, la capitale administrative, à quatre heures d'automobile de la fameuse Baie d'Along : l'Hôtel du Coq d'or et ses annexes

À DALAT, la station d'altitude du Sud Indochinois, à 1.990 M. au-dessus du niveau de la mer, à 400 km de Saigon par train de luxe, ou à huit heures d'auto. Deux hôtels : Le Lang-Biang Palace, hôtel de premier ordre, et le Grand Nouvel Hôtel, hôtel de familles

À PHANTHET, sur la route Mandarine : le Grand Hôtel.

À NHATHANG, la plus belle plage d'Indochine : Grand Hôtel de la Plage

À PMOMPENH, le Royal Hôtel (en construction)

À ANGKOR, l'Hôtel des Ruines, à proximité même des ruines

À SIEM RÉAP, Le Khmer Palace, en face d'Angkor Wat (en construction)

À KOMPONG THOM, à proximité des ruines de Sambor : le Grand Hôtel

Adresse : CONTINENTAL - SAIGON

---

Exposition coloniale internationale de Paris en 1931  
(*L'Écho annamite*, 25 avril 1929)

Le délégué local est assisté dans ses travaux par une Commission locale, dont les membres ont été nommés par un arrêté du gouverneur de la Cochinchine daté du 24 avril.

.....  
3° Les membres nommément désignés ci-après :  
Administrateur délégué de la Sté des Grands Hôtels (Tourisme et attractions).

---

NOUVELLES DU CAMBODGE  
Accident d'auto  
Un mort, trente blessés  
(*L'Écho annamite*, 8 août 1929)

Samedi matin, M. Frassetto, administrateur de la Société des grands hôtels, accompagné de M. La Poussardière, se rendait à Pnompenh, dans sa Renault six cylindres. A une dizaine de kilomètres de Kompong-Trabek, l'auto suivait un camion de



transport en commun, bourré de voyageurs, à tel point qu'il en, était même surmonté : une demi-douzaine de passagers étaient installés sur l'impériale !

La voiture de tourisme demandait le passage, mais en vain. Le chauffeur eut beau corner, klaxonner, rien à faire. Son collègue d'en face persistait à tenir le milieu de la route, jugeant, sans doute, dangereux pour lui de s'en écarter, à cause de l'instabilité de son automobile, trop lourd et trop haut.

Le gros véhicule redoublait donc de vitesse, pour conserver son avance sur le petit, lequel faisait de même, pour essayer de le dépasser. Cette course dura jusqu'à ce que, jugeant la partie perdue pour lui, le conducteur du camion consentit enfin à prendre sa droite, sans, cependant, diminuer son allure.

C'est alors que la Renault le dépassa. sans y réussir tout à fait encore, car les deux bolides, l'un à hauteur de l'autre, dévoraient les kilomètres tant qu'ils le pouvaient, et occupaient toute la largeur de la chaussée.

L'aventure devait fatalement mal finir. M. Frasseto en avait le vague pressentiment, avant même son départ, et il en avait fait part à sa femme. Ses appréhensions devaient, hélas ! se justifier. En effet, quand la Renault l'eut dépassé de presque toute sa longueur, le camion, sans ralentir, manœuvra pour revenir au milieu de la chaussée, afin de rétablir son équilibre trop instable près de l'accotement. Mais le chauffeur avait mal calculé. Son coup de volant fut si maladroitement donné que le garde-boue gauche d'avant de sa voiture accrocha celui d'arrière droit de celle qui la précédait.

L'inévitable accident se produisit. Le camion se renversa dans le fossé bordant la route, après avoir exécuté plusieurs culbutes et projeté ses occupants, un peu partout, sur la chaussée et dans les rizières.

Trois de ces victimes furent prises sous le camion accidenté.

Les deux Européens leur portèrent secours. Deux de ces malheureux purent être dégagés, grièvement blessés. Le troisième était mort, asphyxié.

Les voyageurs du camion étaient tous, plus du moins, gravement atteints.

M. Frasseto et son compagnon durent rester sur place, pour enquête, de 9 heures 30 du matin à 4 heures de l'après-midi. Après quoi, ils gagnèrent Phnompenh, exténués, il va de soi !

---

Grave collision  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1929)  
(*Les Annales coloniales*, 21 septembre 1929)

M. Frasseto, administrateur de société, se rendant à Pnom-Penh en automobile en compagnie de l'inspecteur de la Société, M. La Poussardière, avait quitté Saïgon à la première heure. A quelque distance de Pnom-Penh, le chauffeur rattrapa un lourd camion de transport sur l'impériale duquel étaient perchés une demi-douzaine d'individus, lui demanda le passage. Il eut beau corner, klaxonner, rien n'y fit, et le camion l'empêcha de passer.

Après quelques kilomètres, le conducteur du lourd véhicule se rangea enfin sur la droite, mais sans ralentir son allure.

La touriste, voyant le passage libre, s'engagea, mais dut lutter de vitesse pendant au moins un kilomètre côte à côte avec le camion qui marchait à toute allure.

La voiture de M. Frasseto, plus rapide, avait presque entièrement dépassé l'auto de transport lorsque, soudain, un choc se produisit.

Le camion, après avoir heurté avec violence et arraché le garde-boue arrière de la touriste, dérapa sur la route, puis s'en fut dans le fossé, non sans avoir tourné à trois ou quatre reprises sur lui-même

Dès que M. Frasseto se rendit compte de l'accident, il ordonna aussitôt à son chauffeur de stopper et se précipita avec M. La Poussardière pour porter secours aux occupants du camion. Les voyageurs, tous blessés, avaient été semés à droite et à gauche sur une dizaine de mètres au moment du capotage.

S'apercevant que trois individus étaient pris sous le camion qui était venu finalement s'écraser dans une mare d'eau, les deux Européens s'efforcèrent de les sauver.

Après de longs efforts, les deux Annamites coincés sous le camion purent être dégagés mais le troisième, qui était tombé le visage dans l'eau, fut retiré mort.

Tous les autres voyageurs, au nombre d'une trentaine, étaient plus ou moins grièvement blessés.

M. Frasseto ainsi que M. La Poussardière restèrent sur les lieux de 9 heures trente du matin jusqu'à 16 heures de l'après-midi et rentrèrent à Pnom-Penh complètement épuisés.

---

### Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 11 octobre 1929  
(*Saïgon sportif*, 18 octobre 1929)

#### Admissions

À titre de membres actifs :

M. Campi, Roger, Société des Grands Hôtels Indochinois, présenté par MM. Bolot et Masquin.

---

Les hôtels construits par l'Administration  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 décembre 1929)

[...] Voici, d'après *le Courrier Saïgonnais*, où en sont ces constructions.

L'exécution du contrat passé avec la Société des grands hôtels indochinois pour la construction d'hôtels à Siem-Réap, Pnom-Penh, Dalat et Phan-Thiêt et pour l'agrandissement du bungalow d'Angkor, se poursuit normalement.

L'hôtel de Pnom-Penh vient d'être inauguré.

L'hôtel de Phan-Thiêt est en service depuis février 1928.

Les agrandissements du bungalow d'Angkor ont été terminés en mars 1929.

Il ne reste plus à achever que les hôtels de Siem-Réap et de l'annexe du Langbian-Palace, à Dalat.

En raison des **difficultés rencontrées par les entrepreneurs**, les délais prévus pour la construction de ces hôtels ont été reportés au 31 décembre 1930.

La réalisation des travaux entrepris par la Société des grands hôtels Indochinois dotera le Sud de la Colonie d'un premier équipement hôtelier répondant aux plus pressants besoins. [...]

---

### CAMBODGE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1930)

La Société des Grands Hôtels indochinois construit à Angkor le « Khmer Palace », qui comprendra 70 chambres et s'ouvrira dans quelques mois.

---

## COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1<sup>er</sup> octobre 1930)

Sont revenus en France : M. Martin Frasseto, hôtelier.

---

Un souvenir du passage en Indochine du peu Martial Merlin,  
le désenchanteur et l'horizontaliste

---

Le scandale de la Société des grands hôtels indochinois

---

Un contrat léonin dont le gouvernement colonial est dupe  
par E. DEJEAN de la BÂTIE  
(*L'Écho annamite*, 15 octobre 1930)

De tous les gouverneurs généraux de l'Indochine, M. Martial Merlin détient, sans doute, le triste privilège d'y avoir laissé le plus détestable souvenir. Cela ne l'empêchait nullement, au temps de sa toute puissance, d'avoir des thuriféraires, qui le qualifiaient d'éminent *gratuitement*, mais non *pour rien* — deux expressions qu'on ne saurait, ici, regarder comme synonymes sans grave erreur. N'est ce pas le propre des princes, fussent-ils de la république laïque, démocratique et coloniale, de posséder des courtisans, stylés ou camouflés, mais toujours copieusement rétribués ?

Ceux de notre ex-proconsul eussent été bien embarrassés d'appuyer l'éloge du patron sur des mérites réels et patents, en dehors de son attitude — mettons : *éminemment pacifique* — lors de l'attentat de Canton dirigé contre lui, et de son plan horizontal et scolaire, qui l'illustra à tout jamais parmi la jeunesse annamite studieuse, dont l'ingratitude, affirme-t-on, est quasi-proverbiale.

Ces deux admirables choses ne sont pas, pourtant, les seuls titres de gloire par quoi le « désenchanteur » s'est imposé à notre respect et à notre reconnaissance. Habile administrateur, autant que politique avisé, il s'est signalé à notre attention par un troisième exploit, tout aussi remarquable que les deux premiers, quoique beaucoup moins remarqué, parce que moins retentissant et connu seulement d'un cercle restreint d'initiés. Nous faisons par là allusion au contrat, signé à Hanoi, le 30 janvier 1924, qui lie au gouvernement général de l'Indochine la Société des grands hôtels indochinois — la réciprocité est peut être plus exacte.

Diverses circonstances nous ont amené à nous y intéresser de près, à le parcourir négligemment d'abord, à le lire ensuite avec plus d'attention, et, enfin, à l'étudier sérieusement. Avouons-le tout de suite : nous n'y avons pas perdu notre temps, loin de là ! Qui donc prétendait que les documents officiels, d'ordinaire, étaient soporifiques et indigestes ? Celui-ci est réjouissant tout plein et se digère aisément, moins encore pour le lecteur-amateur que pour l'une des parties contractantes : celle représentée par M. de la Pommeraye ; laquelle y réussit, en effet, une « *ponne bedide gompinaisone* », dans l'entière et judaïque acception de la célèbre formule !

Par contre, les contribuables s'y font, proprement et légalement, « rouler dans les grandes largeurs », pour leurs poches et par les soins de leurs dignes « père et mère ». Parbleu ! pour que Bertrand les croque, il faut bien que Raton tire les marrons du feu, et s'y brûle les doigts. Il n'est guère, croyons-nous, d'exemples plus frappants — ou *p'us tapants* — du « poirisme » gubernatorial, autrement dit de l'incompétence administrative en affaires commerciales. Mauvaise réclame pour l'étatisme et le collectivisme !

Sous couleur de développer et d'encourager le tourisme américain en ce pays, mais en réalité pour exploiter la générosité du gouvernement français et bénéficier des largesses forcées de la « princesse » annamite, un groupement se fonda, dont les statuts, en cinquante-six articles — un peu mieux que les proverbiaux « trente-six tours dans le sac » ! — furent déposés, le 18 août 1923, chez M<sup>e</sup> Mathieu, notaire à Saïgon, Malgré sa pompeuse dénomination de SOCIÉTÉ DES GRANDS HÔTELS INDOCHINOIS — rien que des majuscules, s'il te plaît typo ! — le capital initial de la nouvelle compagnie était plus que modeste : *vingt-cinq mille piastres*, de quoi monter, en circonstances normales, une humble buvette pour troupiers en vadrouille, plutôt que de somptueux palaces — car tel était le dessein de nos excellents affairistes — à l'intention de passagers de marque et de millionnaires cosmopolites en voyage d'agrément !

Seulement, on comptait ferme sur une manne providentielle, que n'eussent jamais osé ambitionner les Israélites du désert d'il y a plusieurs millénaires ; leurs fils, nos contemporains, sont beaucoup plus gourmands ! De fait, le miracle attendu se produisit, exactement le 30 janvier 1924, après une gestation de moins de six mois : hé ! plaignez-vous des lenteurs et des formalités administratives, bonnes tout juste pour la commun des mortels, non pour les favoris des maîtres de l'heure, dont l'amitié est un bienfait des dieux, nous assure, avec raison. la sagesse des nations ; pour ceux-ci, l'Administration, mère pleine de tendresse et de sollicitude, se débrouille toujours, en quatrième vitesse !

Rappelant, pour une fois — et encore pas pour tout le monde —, son lointain parent des contes de fées, par le pouvoir de sa baguette magique, en l'espèce son stylo gubernatorial, Merlin deuxième de nom fit surgir de terre cinq superbes hôtels : l'un à Pnompenh, un autre à Angkor, un troisième à Hué, le quatrième à Phanthiet, le dernier à Djiring.

Nonobstant leur origine surnaturelle, ces édifices n'en coûtèrent pas moins respectivement, dans l'ordre précité, environ : 1° Quatre cent soixante dix mille piastres ; 2° Trois cent cinquante mille ; 3° Trois cent mille ; 4° Trente mille ; 5° Cinquante mille ; soit, au total, approximativement, un million deux cent mille piastres qui, on s'en doute bien, ne sortirent point du coffre personnel de leur créateur, mais, bel et bien, de notre caisse commune à nous tous, car, s'il s'entendait à merveille, d'un simple coup de plume, à sortir de terre des palais en série, M. Martial Merlin se serait obstinément refusé à sortir la moindre sapèque de son porte-monnaie à lui. Sous ce rapport même, sa ladrerie était légendaire — autant que son patronyme, sinon davantage. Il jouissait d'une réputation, solidement assise, d'encaisseur émérite — pas sur le ring, évidemment, d'où l'écartaient son âge avancé et ses hautes fonctions —, auquel rien ni personne n'eût été capable de faire cracher le plus infime sou en pure perte, par désintéressement ou gaspillage. Ah ! que n'a-t-il été, autant que du sien propre, soucieux de l'argent confié à sa garde par la colonie !

Or, précisément, le vieil homme avait la manie — puisqu'elle ne lui coûtait rien, voire lui rapportait peut-être, pas sur le coup, mais plus tard, pour le soir de sa vie, — de se montrer large sur le dos d'autrui. C'est pourquoi, probablement, à son départ définitif d'Indochine, nos fonds de réserves avaient été raclés de leurs derniers billets et de leurs ultimes pièces. C'est aussi pourquoi le voilà confortablement installé dans un gras fromage de nous ne savons plus quel important conseil d'administration <sup>13</sup>, en même temps qu'une retraite convenablement dorée met désormais ses vieux jours à l'abri du besoin. Tant mieux pour lui !

Mais nous, pauvres cochons de payants, mes frères, nous n'avons pas lieu, nous, d'être satisfaits de ce que ce monsieur, pendant qu'il s'assurait un avenir avantageux, à peu près à nos frais, par des sortes de placements de père de famille, se soit moqué de

---

<sup>13</sup> Martial Merlin devint notamment administrateur de l'Union minière indo-chinoise (1928), et président des Mines d'or de Nam-Kok (1929-1934). Voir [encadré](#).

nous en jetant par la fenêtre des Grands Hôtels indochinois, à pleines poignées, des sommes que nous avons durement amassées à la sueur de nos fronts et qu'en citoyens consciencieux nous avons apportées au guichet du percepteur, au prix, parfois, de sacrifices multiples et de maintes privations.

Des naïfs se demandent comment il se fait que, chaque année presque, régulièrement — et irrégulièrement, ajouterions nous — nos budgets fondent comme neige au soleil en dépit de nos impôts sans cesse accrus, sans que leur augmentation soit justifiée par une amélioration correspondante de notre sort.

Le marché de dupe dont j'ai le règlement sous les yeux, et dont le pays fut victime, à travers ses gouvernants incapables ou indignes, sans qu'il y ait jamais eu consentement de sa part — car on avait négligé de consulter nos corps élus sur la sauce à laquelle on désirait nous accommoder, s'étant simplement contenté d'un vague avis de la commission permanente du Conseil de gouvernement, chambre d'entérinement des volontés des pontifes du pouvoir —, ce marché de dupe nous fournit, entre cent autres que nous ignorons, une explication plausible de la situation dont chacun se plaint, mais à quoi nul n'a jamais essayé sérieusement de mettre fin.

Aux termes de cette singulière convention, la société intéressée avait la jouissance des établissements sus-désignés sans être tenue au paiement d'aucun loyer, ce pendant deux lustres pleins (article 12 du contrat). Elle avait à déposer seulement un *cautionnement de cent mille francs*, au taux du jour du dépôt, en garantie de l'exécution intégrale des obligations — bien maigres, on le constate ! — par elle contractées (article 29).

Observons en passant, que, tandis que toutes les autres sommes sont définies en piastres dans les engagements en question, seul ce cautionnement l'est en francs : on jugerait que c'est à dessein. Pourquoi ? Parce que les contractants avaient la pudeur de voiler au regard des lecteurs inattentifs ou inavertis, la modicité notoire de ce chiffre absolument insignifiant par rapport aux sommes considérables et aux privilèges certains dont il prétend être la contrepartie légale.

Effectivement, ces cent mille francs ne font, au taux officiel et actuel de la piastre stabilisée, que dix mille piastres. Nous nous en tenons à ce dernier nombre, pour la commodité de nos calculs et de notre démonstration, en faisant remarquer, toutefois, qu'il est forcé, à coup sûr, par rapport au montant réellement versé en 1924, époque à laquelle, si nous nous en souvenons bien, le taux de la piastre était notablement supérieur à ce qu'il est aujourd'hui.

En supposant que, pour un motif quelconque, les Grands Hôtels voient confisquer leur cautionnement, ces dix mille piastres représentent bien le loyer des cinq maisons qu'ils exploitent. Admettons encore que cette faillite se produit précisément au bout de la neuvième ou dixième année d'exploitation — mettons au bout de la dixième, pour faciliter nos opérations — et nous obtenons, par une division à la portée du premier écolier sous-primaire venu, le quotient de mille, représentant le débours pour un an.

Soit mille piastres de loyer par an, pour cinq palaces, dont la construction a coûté un million deux cent mille piastres (voir ci-dessus), sans compter les terrains sur lesquels ils sont bâtis, et pour lesquels on trouverait preneurs, certes, pour un prix respectable, par ce temps de vie chère et de hausse des loyers, cinq palaces ne comportant pas moins de cent cinquante-huit chambres, se répartissant comme suit : 58 à Phnompenh ; 40 à Angkor ; 40 à Hue ; 12 à Phanthiêt ; 8 à Djiring.

Continuons nos calculs, voulez-vous ? Nous disions mille piastres par an pour cinq hôtels, soit deux cents piastres de loyer annuel pour chaque établissement, soit encore — en forçant la note, par indulgence, et pour obtenir un chiffre rond — vingt piastres de loyer mensuel : la solde d'un apprenti-planton débutant !

Maintenant, s'il vous plaît de vous amuser à calculer, sur cette base, le loyer mensuel moyen de chaque chambre, il vous sera aisé d'arriver à des résultats, ma foi, microscopiques ! Un exemple : divisons par 40 ces vingt piastres mensuelles, et nous

connaîtrons le loyer moyen de chacune des chambres d'Angkor ou de Huê : cinquante cents, pas même de quoi coucher à la belle étoile ou sous le pont de Khanh Hôi ! Nous aurions pu, d'une manière analogue, apprendre que ce loyer mensuel se réduit, à Phnompenh, aux environs de trente cents : le prix d'un repas ordinaire et quotidien d'un coolie-pousse !

Les promoteurs de cette entreprise eussent été bien bêtes de ne pas profiter de ces conditions, à eux offertes comme sur un plateau d'or, exceptionnellement favorables pour eux, mais éminemment onéreuses pour nos finances publiques. On est commerçant et combinard, ou on ne l'est pas. Et si on l'est, ce n'est jamais par philanthropie et charité, pour vivre d'air pur et d'eau claire. Aussi bien, nos reproches ne s'adressent-ils pas spécialement à ceux qui surent si bien sauter sur une occasion magnifique, au reste provoquée par eux. En revanche, comment qualifier la conduite, en l'occurrence, des gérants responsables des deniers et richesses collectifs ? Nous aurions voulu les voir administrer aussi mal leur fortune ; il y a longtemps qu'ils se seraient irrémédiablement ruinés et que leur toilette se serait simplifiée jusqu'au rudimentaire et primitif appareil vestimentaire des Moï !

Pour être rigoureusement impartial, nous ajouterons que l'exposé que nous venons de faire est incomplet des droits et obligations de la Société des grands hôtels. Néanmoins, la plupart des devoirs qui découlent pour elle du cahier des charges dont nous venons de commenter quelques-unes des principales clauses, ne commenceront à lui être imposés, pratiquement, qu'à partir de son dixième anniversaire. Ils peuvent donc, pour l'instant, être considérés comme complètement inexistant. C'est si vrai que, pour y échapper, cette firme a, récemment, sollicité sa liquidation judiciaire, au bout de sa septième année d'existence.

Outre les avantages plus haut énumérés, cette manœuvre lui permettra, en cas de succès, de céder au gouvernement à prix rémunérateur, tout un mobilier hétéroclite, acheté pièce à pièce, à la salle des ventes ou chez le Chinois du coin, mais présenté comme un ensemble fastueux évalué à près de trois cent mille piastres (articles 14 et 15 du contrat).

Il semble que d'habiles conseillers s'efforcent, à l'heure qu'il est, d'amener M. Pierre Pasquier à exécuter cet engagement draconien, souscrit par son impayable prédécesseur, et, du reste, prévu par le contrat dont nous analysons succinctement les passages les plus importants et caractéristiques. Ces messieurs escomptent même, d'ores et déjà, une éclatante réussite dans leurs pressantes démarches, à en juger par certain avis publié, hier, à ce sujet, par quelques organes de la presse saïgonnaise.

D'aucuns n'ont pas craint d'assimiler cette tentative à un essai de chantage nettement marqué, que nous nous abstenons de qualifier pour aujourd'hui. On parle, en effet, de la toute prochaine arrivée en Indochine d'un gros stock de touristes yankees, et la Société des hôtels indochinois espère bien que le gouvernement ne pourra pas se passer de son concours, qu'elle estime indispensable, — mais non bienveillant ! — pour promener nos hôtes, les héberger, les nourrir, avec un minimum d'apparat digne du renom de la France d'Asie !

Aussi, tenons-nous à donner à notre article l'allure d'un avertissement salutaire, que nous prions notre actuel gouverneur général de prendre en considération. Le moment serait rudement mal choisi pour des actes de générosité du genre dont il s'agit, et, en ce qui concerne les futurs visiteurs américains, on peut être d'avance rassuré ! Rien ne nous empêchera, du moment que nous disposons d'installations *ad hoc*, de les confier au savoir-faire d'un ou de plusieurs spécialistes de l'industrie hôtelière, pour tout le temps nécessaire. Ces hommes de l'art ne manquent pas sur place, et, si l'on fait appel à leur talent, il s'en trouve bien qui acceptent la tâche avec joie et la regardent comme une aubaine qu'ils auraient tort de dédaigner, pourvu, bien entendu, qu'on y mette le prix ; nous sommes persuadé que ce marché nous reviendra, en tout cas, beaucoup moins cher que celui passé avec les dirigeants des Grands Hôtels, dont la glotonnerie

dévorante s'avère infiniment plus insatiable que ce qu'on peut imaginer habituellement en la matière. Qu'on les laisse donc tout bonnement tomber : ils ne sont ni indispensables, ni même utiles ; ils sont néfastes. Qu'ils se débrouillent tout seuls !

---

Nos grands hôtels indochinois  
(*Le Merle mandarin*, 19 octobre 1930)

Cette nouvelle de la défaillance de la Société des grands hôtels courait la ville depuis longtemps.

L'annonce de la demande de liquidation judiciaire n'étonna personne.

Une note parue dans les grands quotidiens annonçait cependant quelques jours après qu'un *arrangement* était en voie de réussite.

Ce mot était-il ironique ?

Qui sera arrangé dans l'affaire ?

Les grands hôtels où l'éternel contribuable ?

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

Les administrateurs de la Société des Grands Hôtels indochinois demanderaient au tribunal de commerce de Saïgon la liquidation judiciaire de cette société. Les actionnaires auraient droit à une assez forte répartition.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

Les créanciers de la liquidation judiciaire de la société des Grands Hôtels Indochinois se sont réunis le 28 octobre au Palais de Justice de Saïgon. Le juge-commissaire est M. Champanhet <sup>14</sup> et le syndic liquidateur M. Boulouys.

---

Cochinchine  
(*L'Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

La Société des Grands Hôtels indochinois, bien qu'en liquidation, n'interrompt pas l'exploitation de ses hôtels et restaurants et un arrangement serait en cours pour permettre définitivement la reprise des opérations normales de la société.

---

COCHINCHINE  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

---

<sup>14</sup> Amédée Champanhet (Saint-Priest, Ardèche, 11 mars 1883-Marseille, 18 décembre 1954) : directeur de la [Compagnie asiatique et africaine](#).

Depuis le 31 octobre, les bungalows et hôtels exploités au Cambodge et en Annam par la société des Grands Hôtels Indochinois sont fermés.

---

SUR LE SEUIL DE L'AN NEUF  
LE BILAN ÉCONOMIQUE DE 1930 EN COCHINCHINE  
par E. DEJEAN de la BATIE  
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

[...] Je néglige aussi, dans ce court exposé, la mauvaise passe où se débattent les hôteliers, dont la situation grave nous est révélée, dernièrement, par la liquidation judiciaire de la Société des grands hôtels Indochinois — pourtant généreusement subventionnée par l'Administration —, par la mise en vente aux enchères publiques du Continental Palace et de ses annexes, — le doyen des établissements de ce genre à Saigon, qui connut des époques magnifiques et une renommée s'étendant au-delà de nos frontières (réclame gratuite, tardive et vaine !). À telle enseigne qu'hôteliers et hévéaculteurs avaient réclamé, et ont obtenu, du gouvernement, une aide pécuniaire, regardée comme indispensable pour leur éviter une ruine fatale. [...]

---

Le restaurant annamite de l'Exposition coloniale [de Vincennes]  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 juin 1931)

L'hôtellerie indochinoise avait envoyé à l'Exposition, un peu avant l'ouverture, son délégué, Jean Melandri, de l'Hôtel Métropole\* [de Hanoi]. Et Jean fit sa petite enquête sur le Restaurant annamite. Il faillit avoir une syncope quand il sut à qui la gestion en avait été confiée : à Potel et Chabot, non pas Chabot le bijoutier de la rue Paul-Bert [à Hanoi], mais Chabot de parisienne renommée.

N'aurait-on pas pu faire appel, au moins comme gérant, à ce pauvre Frassetto, le roi déchu des Grands Hôtels indochinois, qui se débat contre la misère avec son modeste restaurant du XIV<sup>e</sup> arrondissement ?

---

LES CRÉANCIERS DE LA S. G. H. I.  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1931)

L'assemblée plénière des créanciers de la Société des grands hôtels indochinois a eu lieu hier. Elle a repoussé l'offre de 101.000 p. 00, faite par le gouvernement pour la reprise de l'ameublement.

On sait que les créanciers demandent 242.000 p. 00. Le syndicat a été chargé de poursuivre les pourparlers avec le Gouvernement.

---

LE TOURISME EN INDOCHINE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1934)

.....  
La Société des Grands Hôtels Indochinois qui, par contrat du 30 janvier 1924, assurait la gestion du bungalow d'Angkor, du Royal Palace à Pnom-Penh, des hôtels de



Phan-Thiêt et de Nhatrang, du Langbian Palace à Dalat, et dont l'activité devait s'étendre à l'hôtel du Parc à Dalat et à celui de Siemreap, a été mise en liquidation judiciaire le 10 octobre 1930, plaçant l'Administration devant un situation de fait délicate. Les hôtels ci-dessus, construits par le Gouvernement général, lui ont fait retour conformément au contrat, mais par suite des règlements d'intérêts à intervenir avec la Société défailante, on a dû recourir, depuis lors, à une gérance provisoire de ces établissements.

.....

\_\_\_\_\_

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1934)

La faillite des « Grands Hôtels Indochinois » n'est pas terminée. — Le bruit court que, saisi de plusieurs plaintes émanant de créanciers de la S. G. H. I. dont le passif, comme chacun le sait, avait atteint quelque 650.000 p., le Parquet aurait ordonné l'ouverture d'une instruction contre les deux administrateurs de cette Société.

Bien qu'ayant été prononcée depuis près de trois ans, la faillite de la S G H.I. n'est pas clôturée et le fait qu'une instruction se rouvre aujourd'hui semble démontrer la volonté qu'a le tribunal d'en finir avec cette affaire.

Le juge d'instruction, nous sommes-nous laissé dire, aurait l'intention de réclamer à MM. F. et S. la production des livres de comptabilité.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du suivi. (*L'Impartial*).

\_\_\_\_\_